

CONCOURS D'ACCÈS À L'INSTITUT RÉGIONAL D'ADMINISTRATION DE BASTIA

SESSION 2024

RAPPORT DU JURY

La session 2024 des concours d'accès aux instituts régionaux d'administration (IRA) s'est déroulée de manière pleinement satisfaisante. Les deux épreuves écrites d'admissibilité (cas pratique et questionnaire à choix multiple) se sont tenues le 2 juillet 2024 ; l'épreuve orale d'admission s'est déroulée à Bastia entre le 14 et le 18 octobre 2024. 16 auditions ont eu lieu en visioconférence depuis des locaux administratifs (essentiellement des préfectures, mais aussi un consulat général de France à l'étranger) pour des candidats ultramarins, en poste à l'étranger ou bénéficiant d'un certificat médical *ad hoc* ; elles se sont déroulées dans des conditions satisfaisantes. Les candidats ont été accueillis lors des oraux par le service des concours de l'IRA de Bastia, que le jury remercie pour sa disponibilité et son efficacité.

La session 2024 est extraordinaire à plus d'un titre. Dans le cadre de la réforme des concours d'entrée, une unique session annuelle est organisée, avec une augmentation conséquente, en valeur absolue du nombre de postes proposés : 180 postes étaient proposés, répartis comme suit : 102 postes pour le concours externe, 60 postes pour le concours interne et 18 postes pour le 3^e concours. L'augmentation de 56 % du nombre de postes par rapport au nombre de postes offert lors de la précédente session (2023-2) ne s'est cependant pas accompagnée d'une augmentation équivalente du nombre de candidats.

Le nombre de candidats inscrits est ainsi resté stable par rapport à la précédente session (1188, contre 1205 pour la session 2023-2), avec une légère augmentation pour le concours externe et une légère diminution pour le concours interne. Combinée à l'augmentation du nombre de postes proposés, cette stagnation engendre un taux de sélectivité particulièrement bas, quand bien même le taux de présents par rapport aux inscrits est resté favorable (l'IRA de Bastia enregistrant, comme régulièrement, un taux de présence au-dessus de la moyenne des autres IRA, à l'exception cette année du concours interne). Le taux de sélectivité présents/poste se présente comme suit : 3,85 candidats pour un poste au concours externe (5,4 en 2023-2), 3,61 au concours interne (4,7 en 2023-2) et 2,55 pour le 3^e concours (2,1 en 2023-2). Ce taux de sélectivité baisse encore lorsqu'on considère le nombre important de candidats ayant obtenu une note éliminatoire à l'une des deux épreuves écrites, en particulier le QCM.

Concours d'entrée à l'IRA de Bastia – session 2024			
	Concours externe	Concours interne	3 ^e concours
Nombre de postes offerts	102	60	18
Nombre de candidats admis à concourir	690	422	76
Nombre moyen de candidats admis à concourir par IRA (moyenne des 5 IRA)	830,4	453,6	80
Nombre de candidats présents aux 2 épreuves d'admissibilité	393	217	46
Ratio admis à concourir/présents IRA de Bastia	56,86%	51,42%	60,53%
Ratio admis à concourir/présents pour les 5 IRA	45,66%	51,98%	47,75%
Taux de sélectivité IRA de Bastia (nombre de présents pour 1 poste)	3,85	3,61	2,55
Taux de sélectivité pour les 5 IRA (nombre de présents pour 1 poste)	3,71	3,93	2,12

Pour le concours externe :

690 candidats étaient admis à concourir, et 393 se sont présentés aux deux épreuves d'admissibilité, soit 56,96 % (session 2023-2 : 46,53 %). 129 candidat, soit près d'un tiers (32,82 %, contre 13,01 % en 2023-2), ont obtenu une note éliminatoire soit à l'épreuve de cas pratique, soit au QCM, soit aux deux, et n'ont pas été classés. Le dernier candidat admissible a obtenu 56,18 points (soit 8,03/20). 216 candidats ont été déclarés admissibles. 184 se sont présentés à l'oral. 102 ont été déclarés admis. La liste complémentaire comporte 20 noms.

Pour le concours interne :

422 candidats étaient admis à concourir, et 217 se sont présentés aux deux épreuves d'admissibilité, soit 51,42 % (session 2023-2 : 46,92 %). 111 candidats, soit plus de la moitié (51,15 %, contre 23,94 % en 2023-2) ont obtenu une note éliminatoire soit à l'épreuve de cas pratique, soit au QCM, soit aux deux, et n'ont pas été classés. Le dernier candidat admissible a obtenu 49,36 points (soit 7,05/20). 99 candidats ont été déclarés admissibles. 87 se sont présentés à l'oral. 51 ont été déclarés admis. 9 postes n'ont pas été pourvus.

Pour le 3^e concours :

76 candidats étaient admis à concourir, et 46 se sont présentés aux deux épreuves d'admissibilité, soit 60,53%, ce qui représente une importante augmentation du taux de présence par rapport à la session précédente (31,08 % en 2023-2). 15 candidats ont obtenu une note éliminatoire soit à l'épreuve de cas pratique, soit au QCM, soit aux deux, et n'ont pas été classés. Le dernier candidat admissible a obtenu

54,21 points (soit 7,74/20). 28 candidats ont été déclarés admissibles. 25 se sont présentés à l'oral. 14 ont été déclarés admis. 4 postes n'ont pas été pourvus.

Concours d'entrée à l'IRA de Bastia – session 2024			
Résultats			
	Concours externe	Concours interne	3 ^e concours
Nombre de candidats admis à concourir	690	422	76
Nombre de candidats présents aux 2 épreuves d'admissibilité	393	217	46
Nombre de candidats admissibles	216	99	28
Barre d'admissibilité	56,18 points (soit 8,03/20)	49,36 points (soit 7,05/20)	54,21 points (soit 7,74/20)
Nombre de candidats présents à l'épreuve d'admission	184	87	25
Barre d'admission	161,23 (soit 11,51/20)	130,80 (soit 9,34/20)	152,70 (soit 10,90/20)
Nombre de candidats admis en liste principale	102	51	14
Nombre de candidats inscrits sur la liste complémentaire	20	0	0

Cette session se caractérise par plusieurs éléments saillants. Tout d'abord, le faible nombre de candidats au regard de l'augmentation du nombre de postes proposés n'a pas permis d'avoir un taux de sélectivité élevé, comme on pourrait l'attendre pour le recrutement des cadres de la fonction publique de l'État. Il en ressort qu'il n'a pas été possible d'établir des listes d'admissibilité suffisamment étoffées, en particulier pour le concours interne, qui aurait permis un choix plus large parmi les candidats.

De la même manière, le taux d'élimination particulièrement élevé de candidats ayant obtenu une note inférieure à 5/20 à l'une des deux épreuves d'admissibilité a encore fait perdre un nombre conséquent de candidats. Alors que la modification du barème du QCM survenue en 2021 (VERIF), avec un malus de 0,5 points au lieu d'1 point par mauvaise réponse avait permis de limiter les notes éliminatoires, de manière combinée à une stratégie visant à répondre aux questions moins complexes tout en ne répondant pas à d'autres, la session 2024 connaît le taux d'élimination le plus important depuis la session 2020-2.

Par ailleurs, le niveau général des candidats aux épreuves écrites est jugé plus faible, alors même que le sujet de l'épreuve de cas pratique n'appelait pas de difficulté particulière, de même que le QCM qui reprenait, pour partie, certaines questions déjà posées les années précédentes. PEU DE BONNES NOTES, BCP DE NOTES FAIBLES. Il en résulte des barres d'admissibilité relativement basses.

Enfin, le jury note le nombre important de désistements entre les épreuves écrites et orales. Si le phénomène n'est pas nouveau pour les concours de l'IRA de Bastia, pour lesquels la présence à l'épreuve d'admission peut représenter un coût de déplacement certain, il a atteint lors de cette session des proportions importantes, en particuliers aux concours externe et interne, obérant encore plus le taux de sélectivité des concours. Il est à noter le cas d'un candidat, qui s'est présenté au concours lors de six des sept dernières sessions, admis à deux reprises et renonçant au bénéfice du concours, et qui, à nouveau admissible en 2023-2 et en 2024, ne s'est pas présenté à l'épreuve orale, sans prévenir le service des concours ; s'il n'est pas le seul dans ce cas, la récurrence de ce comportement témoigne d'un manque de savoir-être à l'égard du jury constitué de potentiels futurs collègues, qui ne correspond pas à ce qu'on attend d'un aspirant aux fonctions d'encadrement de l'État.

Épreuves d'admissibilité

Épreuve de cas pratique

Le sujet consistait en la rédaction, à la demande du directeur de cabinet d'un recteur, d'une note à lui destinée, relative à la lutte contre le harcèlement scolaire. Deux annexes devaient également être fournies, au choix parmi quatre propositions.

Concours externe

Sur 393 copies : 244 ont obtenu une note supérieure à 10/20 (62,08 %), dont 45 ont obtenu une note supérieure à 15/20 (11,45 %). 135 ont obtenu une note comprise entre 5/20 et 10/20 (34,35 %). 14 ont obtenu une note inférieure à 5 (3,56 %). La meilleure note est 18,59/20 (après péréquation).

49 candidats, ayant obtenu une note supérieure à 10/20 au cas pratique mais une note inférieure à 5/20 au QCM, n'ont pas été classés ; parmi eux, trois avaient obtenu une note supérieure à 15/20.

Concours interne

Sur 217 copies : 93 ont obtenu une note supérieure à 10/20 (42,86 %), dont 4 ont obtenu une note supérieure à 15/20 (1,84 %). 119 ont obtenu une note entre 5/20 et 10/20 (54,84 %). 5 ont obtenu une note inférieure à 5 (2,30 %). La meilleure note est 15,47/20 (après péréquation).

28 candidats, ayant obtenu une note supérieure à 10/20 au cas pratique mais une note inférieure à 5/20 au QCM, n'ont pas été classés, dont un qui avait obtenu 14,06/20.

3^e concours

Sur 46 copies : 17 ont obtenu une note supérieure à 10 (36,95 %) ; aucune n'a obtenu une note supérieure à 15/20. 22 ont obtenu une note comprise entre 5 et 10 (47,83 %). 7 ont obtenu une note inférieure à 5 (15,22 %). La meilleure note est 14,25/20.

1 candidat, ayant obtenu une note supérieure à 10/20 au cas pratique mais une note inférieure à 5/20 au QCM, n'a pas été classé.

EPREUVE DE CAS PRATIQUE			
	Concours Externe	Concours Interne	3 ^{ème} Concours
Nombre total de copies	393	217	46
Copies ayant obtenu plus de 10/20	244	93	17
Dont copies ayant obtenu plus de 15/20	45	4	0
Copies ayant obtenu entre 5/20 et 10/20	135	119	22
Copies ayant obtenu moins de 5/20	14	5	7
Meilleure note	18,59	15,47	14,25
Moyenne sur 20 (tous les candidats)	10,7	9,22	8,97
Moyenne sur 20 (candidats classés)	11,57	10,18	10,20
Moyenne sur 20 (candidats non classés)	8,92	8,31	6,42

Les remarques sur l'épreuve de cas pratique sont globalement similaires d'une année à l'autre ; le jury recommande aux candidats de prendre en compte les éléments des rapports du jury, pour leur permettre d'appréhender efficacement les attendus de l'exercice.

Le soin apporté à l'aspect général de la copie est essentiel pour livrer une première impression ; une présentation aérée et fluide est recommandée, avec une écriture lisible, une ponctuation adaptée. L'aspect général des copies constitue la première impression donnée au jury. C'est pourquoi il est recommandé d'adopter une présentation aérée, avec une écriture lisible et une ponctuation adaptée, qui permet d'avoir une vision générale des idées exposées, ce qui est attendu par le destinataire de la note. La forme administrative des copies est globalement respectée, mais il convient de rappeler qu'en termes de contenu, la concision et l'efficacité sont attendues, de même qu'une argumentation solide et des propos justifiés.

A ce niveau de recrutement dans la fonction publique, il est attendu des candidats une maîtrise avérée de l'orthographe et de la grammaire. Dans de trop nombreux cas, cette maîtrise est insuffisante, voire problématique, notamment en termes de syntaxe, obérant parfois la compréhension du propos. Des règles simples sont oubliées, comme faire des phrases avec un verbe. Il convient également d'éviter les propos simplistes qui peuvent, dans le cas du sujet traité cette année, tendre au verbiage, à l'instar du candidat qui propose de rédiger un « communiqué [qui] doit être accusateur, touchant, et avoir une partie triste pour que la majorité y soient [sic] sensibles », ou « L'approche globale du harcèlement scolaire permet de comprendre la lutte commune contre le harcèlement scolaire ». Les formulations maladroites sont inadaptées à un propos censé être efficace, comme « L'utilisation de la répétition et de l'exagération (tout en restant dans la vérité) sont des outils indispensables à un communiqué de

presse pour qu'il reste dans les mémoires ». On ne saurait trop conseiller aux candidats de réserver quelques minutes avant la fin de l'épreuve pour relire sa copie, afin de corriger quelques erreurs facilement repérables et évitables, ainsi que des truismes malheureux (« *La prévention du harcèlement va passer par l'instauration de nouvelles mesures et des propositions pour prévenir le harcèlement* »).

De la même manière, l'exercice consiste en la rédaction d'une note administrative, et non d'un exposé ou d'une dissertation. L'introduction doit être courte et précise, avec l'annonce d'un plan – dont les contours étaient par ailleurs suggérés dans l'énoncé – auquel le candidat doit se tenir. Le jury attend du développement de la note qu'il soit percutant et pratique. L'épreuve de cas pratique est un exercice de mise en situation professionnelle. Il convient à ce titre d'être pleinement opérationnel dans le contenu de la note, qui doit démontrer la capacité à analyser correctement une problématique et faire des propositions concrètes et réalistes dans un environnement précis. Certains candidats ont eu tendance à dissenter sur le harcèlement scolaire mais n'évoquent à aucun moment la réunion prévue. De nombreux candidats restent trop en surplomb du sujet, en en faisant un exposé théorique sans appréhender la dimension effective. On rappelle qu'une note administrative ne n'implique pas nécessairement une formule de politesse, *a fortiori* lorsqu'elle est particulièrement maladroite, comme celle-ci : « *Veillez recevoir toute ma considération, votre attaché* ».

Comme indiqué chaque année dans le rapport du jury, la tentative de reproduction du timbre administratif et des logos ministériel ou républicain est superfétatoire et peut non seulement faire perdre un temps précieux aux candidats, mais aussi les inciter à l'erreur, en risquant une rupture d'anonymat avec l'écriture, dans le timbre ou dans la signature, d'un nom, d'un prénom, d'initiales ou d'un numéro de téléphone, comme cela a pu être constaté à plusieurs reprises les sessions précédentes.

Il est inutile de recopier de longs passages du dossier documentaire, comme cela a été constaté de trop nombreuses fois ; la paraphrase n'apporte rien au caractère opérationnel de la note attendue et ne sert qu'à faire du remplissage. Il vaut mieux une note moins volumineuse mais efficace plutôt qu'un résumé des documents.

Il est essentiel de lire à plusieurs reprises les consignes, pour éviter des écueils qui témoignent d'une inattention préjudiciable à la compréhension des enjeux ; ainsi, de trop nombreux candidats se sont trompés, comme souvent, sur le destinataire de la note, le directeur de cabinet et non le comité de direction ou le recteur lui-même.

Les propositions, attendues explicitement dans le sujet, ont été très peu nombreuses et peu efficaces, alors que le dossier joint donnait de nombreuses pistes, tant en termes d'organisation et de procédures que de contenus. De la même manière, l'intérêt du sujet était d'aborder la prise en compte du phénomène du harcèlement par l'ensemble des services de l'Etat, dans une dimension interministérielle. Cet aspect a été trop rarement traité, alors que le dossier, là encore, fournissait des pistes explicites.

Les rapports du jury mentionnent chaque année la question des annexes, trop souvent négligées, alors qu'elles représentent une part non négligeable du barème. Certaines sont redondantes par rapport à la note, d'autres ne sont pas opérationnelles, ou paraphrasent pleinement le dossier documentaire.

L'annexe proposant des éléments de langage destinés à alimenter un communiqué de presse n'a en général pas été réussie par les candidats. Par ailleurs, un candidat a voulu dessiner un courriel pour l'annexe relative à la proposition de courrier du recteur au préfet : aussi louable soit l'intention, le jury répète qu'il est tout à fait superfétatoire de tenter de reproduire logo, Marianne, e-mails ou autres, au risque de perdre un temps précieux.

Questionnaire à choix multiple

La phase d'admissibilité des concours d'accès aux IRA comporte une épreuve de questionnaire à choix multiple régie par les dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 28 mars 2019 : « *La deuxième épreuve d'admissibilité consiste en un questionnaire à choix multiples visant à vérifier les connaissances du candidat en matière de culture administrative et juridique, de finances publiques, d'organisation, de fonctionnement et de politiques des institutions européennes et de culture numérique, ainsi que son aptitude à la décision par le biais, le cas échéant, de mises en situation. Elle comprend un nombre maximal de 120 questions, dont les deux tiers au plus relèvent de la culture administrative et juridique et des finances publiques. Le programme du questionnaire à choix multiples est fixé en annexe I* ».

Pour la session 2024, l'épreuve de QCM comportait 109 questions, ainsi réparties :

- Culture administrative et juridique : 49 questions ;
- Finances publiques : 20 questions ;
- Questions européennes : 20 questions ;
- Culture numérique : 20 questions

Une question a été neutralisée au moment de la correction, soit 108 questions au final.

Le barème modifié en 2021 a été maintenu pour la session 2024 :

- Bonne réponse : +1 point ;
- Abstention : 0 point ;
- Mauvaise réponse : -0,5 point (au lieu de -1 point précédemment)

Concours externe

Sur 393 copies, 54 ont obtenu une note supérieure à 10/20 (13,74 %), dont 1 a obtenu une note supérieure à 15. 217 ont obtenu une note comprise entre 5/20 et 10/20 (55,22 %). 123 copies ont obtenu une note inférieure à 5/20 et n'ont donc pas été classées (31,30 %). La meilleure note est 15,09/20.

Concours interne

Sur 217 copies : 9 ont obtenu une note égale ou supérieure à 10/20 (4,15 %). 105 ont obtenu une note comprise entre 5/20 et 10/20 (48,39 %). 107 ont obtenu une note inférieure à 5 et n'ont donc pas été classées (49,31 %). La meilleure note est 11,94/20.

3^e concours

Sur 46 copies : 4 a obtenu une note supérieure à 10/20 (8,69 %). 27 ont obtenu une note comprise entre 5/20 et 10/20 (58,69 %). 15 ont obtenu une note inférieure à 5/20 (32,61 %) et n'ont donc pas été classées. La meilleure note est 12,04/20.

EPREUVE DE QCM			
	Concours externe	Concours interne	3 ^{ème} Concours
Nombre total de copies	393	217	46
Copies ayant obtenu plus de 10/20	53	5	4
<i>Dont copies ayant obtenu plus de 15/20</i>	1	0	0
Copies ayant obtenu entre 5/20 et 10/20	217	105	27
Copies ayant obtenu moins de 5/20	123	107	15
Pourcentage des copies non classées	31,30 %	49,31 %	32,61
Meilleure note	15,09	11,94	12,04
Moyenne sur 20 (tous les candidats)	6,62	5,29	6
Moyenne sur 20 (candidats classés)	8,14	7,13	7,40
Moyenne sur 20 (candidats non classés)	3,52	3,54	3,12

L'épreuve de questionnaire à choix multiple sert à évaluer les connaissances administratives et institutionnelles des candidats, dans quatre champs de l'action publique auxquels les futurs attachés seront potentiellement confrontés dans leur carrière. Cette épreuve n'a pas vocation à être piègeuse pour les candidats ; elle sert à évaluer le socle minimal de savoirs attendu de la part de futurs cadres de l'administration de l'État. A ce titre, elle doit être préparée méticuleusement, pour les trois concours, sans que la seule culture générale supposée ou l'expérience professionnelle puissent suffire à faire illusion. Il existe des manuels, de même que les épreuves corrigées des sessions précédentes, qui donnent une idée du type de questions proposées – dont certaines sont reprises d'une année à l'autre.

Cette session encore plus que les autres, les résultats ne sont pas à la hauteur des attentes. Près d'un tiers des copies du concours externe et du 3^e concours et près de la moitié des copies du concours interne ont obtenu une note inférieure à 5/20. La moyenne est inférieure de deux points à celle de la précédente session. Le jury redit la nécessité de se préparer à ce type d'épreuves ; la stratégie consistant à ne pas répondre à certaines questions pour éviter de perdre des points ne s'est pas avérée payante, faute de pouvoir engranger suffisamment de points par ailleurs avec des réponses correctes. Les taux de bonnes réponses sont en effet particulièrement bas cette session, en particulier dans le domaine des finances publiques (40,32% de bonnes réponses au concours externe, 36,22% au concours interne, 39,35% au 3^e concours) et dans le domaine des institutions européennes (38,04% de bonnes réponses au concours externe, 31,36% au concours interne, 36,09% au 3^e concours).

Épreuve d'admission

Les épreuves d'admission se sont déroulées du 14 au 18 octobre 2024 à Bastia. 47 candidats admissibles ne se sont pas présentés à l'oral (32 pour le concours externe, 12 pour le concours interne, 3 pour le 3^e concours).

Concours externe

216 candidats étaient admissibles, dont 184 se sont présentés à l'oral. La note la plus élevée (après péréquation) est 18,58/20 ; la note la plus basse est 5,17/20. La moyenne est de 12,17/20. 138 candidats ont obtenu une note supérieure à 10/20 (soit 63,89 %), dont 37 ont obtenu une note supérieure à 15/20 (17,13 %). 46 candidats ont obtenu une note inférieure à 10/20 (soit 21,30 %).

Concours interne

99 candidats étaient admissibles, dont 87 candidats se sont présentés à l'oral. La note la plus élevée (après péréquation) est 19,48/20 ; la note la plus basse est 3,02/20. La moyenne est de 11,11/20. 50 candidats ont obtenu une note supérieure à 10/20 (57,47 %), dont 14 ont obtenu une note supérieure à 15/20 (16,09 %). 37 candidats ont obtenu une note inférieure à 10/20 (42,53 %). Parmi les candidats admis, 1 a obtenu une note inférieure à 10.

3^e concours

28 candidats étaient admissibles, dont 25 se sont présentés à l'oral. La note la plus élevée est 19/20, la note la plus basse est 04/20. La moyenne est de 11,72/20. 14 candidats ont obtenu une note supérieure à 10/20 (56 %), dont 7 candidats ont obtenu une note égale ou supérieure à 15/20 (28 %). 9 candidats ont obtenu une note inférieure à 10/20 (36 %).

Epreuve d'admission (oral)			
	Concours externe	Concours interne	3 ^{ème} Concours
Nombre de candidats admissibles	216	99	28
Nombre de candidats présents	184	87	25
Notes au-dessus de 10/20	138	50	14
<i>Dont notes égales ou supérieures à 15/20</i>	37	14	7
Notes inférieures à 10/20	46	37	9
<i>Dont notes inférieures à 5/20</i>	0	3	3
Note la plus élevée (sur 20)	18,58	19,48	19
Note la plus basse (sur 20)	5,17	3,02	4
Moyenne (sur 20)	12,17	11,11	11,72

L'épreuve orale est la dernière étape du concours. Si elle peut sembler très normée, avec 5 minutes de présentation et 25 minutes d'échange avec le jury, elle doit permettre aux candidats de révéler leurs capacités managériales et leurs aptitudes à se projeter dans un poste concret.

A ce stade du concours, les candidats ne doivent aucunement négliger la qualité de leur fiche individuelle de renseignement (FIR) ou dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP), dont les membres du jury prennent connaissance avec attention en amont des auditions. Les candidats ont l'opportunité, à travers ces documents, non seulement de présenter leur parcours étudiant et/ou professionnel, leurs aspirations mais aussi de dévoiler une part de leur savoir-être et de leur personnalité, qui peuvent avoir une incidence sur leur positionnement professionnel. Il faut utiliser ces opportunités, en étant conscient que toute information mentionnée dans ces documents peut donner lieu à un échange avec le jury ; il convient donc d'être en capacité de soutenir une interrogation sur ces sujets.

Si les FIR et dossiers RAEP sont importants, il est cependant essentiel que la présentation orale des candidats ne soit pas une reprise stricto sensu de leur contenu. Il est en effet judicieux d'appréhender sa présentation sous des angles non perceptibles à l'écrit, en privilégiant par exemple (et ce n'est qu'un exemple) une approche thématique plutôt que chronologique.

Les postes proposés à la sortie de l'IRA sont variés. C'est pourquoi il importe que les candidats aient une vision large des perspectives d'emploi. S'il est légitime d'avoir une ou plusieurs préférences pour un environnement professionnel, qu'il convient alors de justifier, il est également apprécié d'avoir une perception même partielle des autres univers administratifs. Il n'est ainsi pas concevable, à ce stade du concours, de n'avoir aucune idée de ce que recouvre le métier de secrétaire général d'EPL, alors même qu'un nombre de postes conséquents sont proposés en EPL chaque année aux diplômés des IRA.

Dans un concours de recrutement de cadres, la qualité de l'expression orale est essentielle. Les candidats doivent se préparer à un entretien d'ordre professionnel, dans lequel la familiarité et l'approximation n'ont pas leur place. Il convient d'éviter les fautes de grammaire telles que l'impropre « malgré que », ou les fréquents tics de langage comme « en gros », ou « du coup ». De la même manière, il convient de prêter attention aux maladresses ou truismes qui, si elles peuvent faire sourire, risquent cependant de distraire l'attention du jury du fond du propos. Interrogé sur les raisons qui l'ont poussé à s'inscrire au concours de l'IRA de Bastia, un candidat a ainsi répondu : « j'ai choisi l'IRA de Bastia parce que j'ai vu que la Corse était une île » ; un autre a justifié son choix « parce que c'est le Sud ». Il ne sert à rien de vanter soi-même à loisir ses propres qualités, à l'instar de la candidate qui a affirmé au jury : « je me trouve presque parfaite ».

L'oral est une situation que certains candidats peuvent appréhender, en raison du stress généré. S'il est tout à fait compréhensible et si le jury est bienveillant à l'égard de ceux qui semblent émus par l'épreuve, il convient de s'entraîner en amont pour ne pas se laisser submerger par l'émotion. Il faut garder à l'esprit qu'il s'agit d'une épreuve sélective qui permet au jury de recruter de futurs collègues, partenaires, subordonnés ; le dynamisme et l'ouverture des candidats sont appréciés, en ce qu'ils permettent une fluidité et une sincérité des échanges.

D'une manière générale, le jury a estimé qu'une part non négligeable de candidats n'était pas suffisamment préparé à l'épreuve. Pour nombre d'entre eux, cela s'est traduit dans la forme (avec par exemple une présentation en-deçà des cinq minutes allouées) ou sur le fond, avec des réponses inadaptées au contexte.

La présentation de cinq minutes doit être travaillée en amont, sur le fond et sur la forme. L'originalité n'est pas particulièrement recommandée, en particulier si le candidat semble peu à l'aise, mais elle peut permettre de se distinguer parmi la quarantaine ou cinquantaine de candidats auditionnés par une même commission. Si une durée moindre que cinq minutes n'est pas rédhibitoire, les candidats doivent être conscients que le temps d'échange s'en trouve consécutivement allongé, avec la nécessité pour eux de soutenir un questionnement plus long.

L'échange avec le jury est essentiel ; il doit permettre d'évaluer la capacité des candidats à occuper des fonctions de cadre de l'État, dans ses dimensions managériales, stratégiques et analytiques. Le positionnement des candidats, leur capacité à prendre de la hauteur par rapport à un sujet ou une situation sont des éléments essentiels à faire valoir. A cet égard, la présentation d'un raisonnement, l'argumentation, l'analyse et la mise en perspective de la situation questionnée sont souvent aussi voire plus importants que la réponse elle-même. Le jury attend des candidats qu'ils soient en capacité de justifier leurs positions et leurs réponses qui ne doivent donc être ni lapidaires ni fermées, au besoin en prenant quelques secondes de réflexion pour mettre de l'ordre dans ses idées avant de répondre, et ce tant dans l'échange que lors des mises en situation. Les propos francs sont bien sûr possibles, mais les éventuelles critiques, notamment sur les politiques publiques, doivent être accompagnées d'une argumentation étayée et mesurée.

Les futurs attachés d'administration doivent être au fait des politiques publiques, dans l'ensemble des domaines considérés et pas uniquement ceux pour lesquels ils ont une appétence particulière ou ceux dont ils sont issus. Le caractère interministériel du concours et du corps doit s'affirmer dans l'aptitude à embrasser l'ensemble des sujets ; le jury ne demande pas que les candidats soient spécialistes de tout, mais qu'ils soient en capacité de s'exprimer sur les sujets qui fondent l'actualité.

De même, si l'entretien n'est à proprement parler pas une épreuve destinée à évaluer les connaissances des candidats, il importe d'être au fait de l'organisation de l'administration, pour pouvoir prétendre s'y projeter, tant dans les univers professionnels que dans les rouages techniques, juridiques, financiers, culturels et humains. La laïcité, les droits et obligations des fonctionnaires, les valeurs de la République, l'obligation de réserve, la déontologie sont autant de sujets qui doivent être maîtrisés à ce stade du concours et à ce niveau de responsabilité. Enfin, les candidats sont invités à se projeter dans une position d'encadrement, avec une équipe à gérer. Si les sujets de management doivent être travaillés (le temps et les modalités de travail, la répartition des tâches, les congés, le télétravail), il ne faut pas occulter le savoir-être de l'encadrant, en prenant en compte la réalité de la dimension managériale. La plupart des candidats promeuvent la bienveillance et l'écoute, le management participatif, au risque d'occulter la prise de décision voire les difficultés relationnelles. Les candidats doivent pouvoir démontrer leur aptitude à encadrer des agents ou un projet, sans vision trop simpliste des rapports professionnels.

Les meilleures prestations ont réussi à faire valoir des compétences acquises dans un parcours étudiant ou professionnel précédent pouvant être réinvesties dans des missions dévolues aux attachés d'administration de l'État. Elles ont également révélé les motivations des candidats, avec une argumentation étayée et éclairée. Enfin, la qualité de l'expression orale, en lien avec l'argumentaire, est essentielle pour faire valoir ses idées et son positionnement.

CONCLUSION

Les résultats de la session 2024 sont ambivalents. Le taux de sélectivité particulièrement bas, en raison d'une augmentation du nombre de postes offert qui ne s'est pas accompagné d'une augmentation similaire du nombre de candidats, n'a pas permis de pourvoir tous les postes au concours interne et au 3^e concours. Pour autant, les candidats retenus à l'issue des trois épreuves, dans les trois concours, ont donné satisfaction au jury ; ils n'ont pas été retenus par défaut, mais bien parce qu'ils ont démontré, à chaque étape du concours, leurs capacités à occuper à terme un poste d'encadrement dans les services de l'État. Couplées aux nouvelles modalités de formation initiale au sein des IRA et notamment celui de Bastia, ces aptitudes permettront aux lauréats de prendre leurs responsabilités professionnelles à l'issue de leur scolarité.

Comme chaque année, il convient de s'interroger sur la préparation des candidats. Le nombre très important de candidats éliminés en raison d'une note inférieure à 5/20 à l'épreuve de QCM a atteint un niveau qui n'avait pas été observé depuis quatre ans. Sur une épreuve qui peut être appréhendée en amont par de multiples moyens, il est étonnant de constater une telle déperdition. Si la préparation est questionnée, ces résultats doivent cependant conduire à réfléchir aux modalités d'évaluation des connaissances des candidats, de même qu'aux domaines sur lesquels il convient de les interroger, au-delà des aspects juridiques, financiers, européens et numérique. Le positionnement des candidats, en termes de savoir-être et de savoir-faire, est certes essentiel au regard des responsabilités auxquelles ils aspirent ; les dimensions managériales, le regard éclairé porté sur l'environnement institutionnel comme la prise de hauteur dans la chose publique sont autant de paramètres qu'il convient de considérer au moment de ce concours. Pour autant, la place des connaissances sur les politiques publiques pourrait être accrue, et servirait ainsi tant pour des épreuves d'admissibilité que pour l'épreuve d'admission. L'intérêt porté par les candidats à l'environnement social, culturel, éducatif, en liaison avec l'actualité, doit être valorisé, ce qui permettrait en outre un élargissement possible du vivier.

Il n'empêche que le concours des IRA, comme tout concours, doit être préparé ; il ne peut pas être considéré, comme cela semble être le cas chez certains candidats, comme une validation des acquis de l'expérience qui suppléerait une liste d'aptitude. La marche est parfois haute entre des fonctions occupées – que le jury n'a pas à évaluer – et celles auxquelles prétendent les aspirants attachés. Pour les trois concours, le gage de réussite absolu est la préparation en amont aux épreuves, écrites comme orales.

Le président du jury

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Fabien Oppermann', with a horizontal line underneath it.

Fabien Oppermann

ANNEXE

Composition du jury (arrêté du 18 juin 2024 du ministre de la transformation et de la fonction publiques, fixant au titre de la session 2024 la composition des jurys des concours d'accès aux instituts régionaux d'administration) :

M. Fabien Opper mann, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche, président

Mme Marianne Clair, attachée principale d'administration de l'État, vice-présidente

Mme Christelle Alengry, attachée principale d'administration de l'État

Mme Vanessa Antonetti, attachée principale d'administration de l'État

Mme Morgane Bardolle, attachée d'administration de l'État

M. Olivier Brero, attaché territorial principal

M. Guillaume Chaffardon, attaché principal d'administration de l'État

Mme Nathalie Chalumeau, attachée principale d'administration de l'État

Mme Soraya Cherfaoui, attachée principale d'administration de l'État

M. Jean-Jacques Colombies, attaché d'administration de l'État hors classe

M. Vincent Courtade, attaché principal d'administration de l'État

M. Philippe Delannay, attaché principal d'administration de l'État

M. Antoine De Montera attaché principal d'administration de l'État

M. Paul-André Giannecchini, attaché territorial hors classe

M. Lionel Le Guen, attaché principal d'administration de l'État

Mme Maëva Lehmann, attachée d'administration de l'État

Mme Amandine Martin, attachée principale d'administration de l'État

Mme Marine Martinetti, attachée d'administration de l'État

M. Nicolas Méric, attaché principal d'administration de l'État

M. Romain Miotto, attaché d'administration de l'État

Mme Leïla Nasreddine, attachée d'administration de l'État

M. Jean-Marc Pantalacci Bonnafous, attaché principal d'administration de l'État

Mme Péroline Picot, attachée principale d'administration de l'État

M. Alexandre Proud, attaché principal d'administration de l'État